



KMKS IMMO

BAREME DES HONORAIRES

01/11/2020

Transaction sans perception de fonds

❖ PRESTATIONS

❖ VENTES	HONORAIRES TTC ¹
Honoraires à la charge du vendeur sauf mention contraire demandée par le mandant	
⇒ Jusqu'à 50 000€	10% ou commission forfaitaire minimum de 5 000€
⇒ De 50 001€ à 99 999 €	8% ou commission forfaitaire minimum de 6 000€
⇒ De 100 000€ à 200 000€	7% ou commission forfaitaire minimum de 10 000€
⇒ De 200 001€ à 300 000€	6% ou commission forfaitaire minimum de 12 000€
⇒ De 300 001€ à 400 000€	5% Ou commission forfaitaire minimum de 14 000€
⇒ De 400 001€ à 500 000€	4% Ou commission forfaitaire minimum de 15 000€
⇒ Au-delà de 500 001€	4% Ou commission forfaitaire minimum de 22 000€
❖ LOCATION de LOGEMENT D'HABITATION	HONORAIRES TTC ¹
⇒ Entremise/négociation	5% TTC du loyer annuel à la charge du bailleur
⇒ Honoraires de visite, de constitution du dossier et de rédaction	8 € TTC/M ² habitable (bailleur et locataire)
⇒ Honoraires d'établissement de l'état des lieux d'entrée	3 € TTC/M ² habitable (bailleur et locataire)
⇒ Honoraires d'établissement de l'état des lieux de sortie	3 € TTC/M ² habitable (bailleur)
❖ PRESTATIONS PROFESSIONNELLES	HONORAIRES
Location COMMERCIALE ou PROFESSIONNELLE	15% HT du loyer annuel (à la charge du preneur)
Rédaction de bail commercial ou professionnel	450 € HT
Etat des lieux d'entrée et de sortie	3€ HT/M ² Bâti (minimum forfaitaire de 150€ HT)
VENTE PROGRAMMES NEUFS	5% du prix de vente net promoteur TTC/ Lots vendus
Avis de valeur	200€ TTC
Attestation Locative	100€ Attestation Locative

¹ TVA au taux en vigueur de 8.5% incluse

Honoraires au 01/11/2020

KMKS IMMO, SASU au capital social de 1000€- Croix-Rivail 97232 Le Lamentin- RCS de Fort-de-France 837 639 368/ APE 6831Z , Carte de Transaction Immobilière n° CPI 9721 2020 000 044 868 délivrée par la CCI MARTINIQUE, Transaction sans perception de fonds, Assurance : GROUPAMA ANTILLES GUYANE , rue Saint Christophe Pôle Technologique de Kerlys- Bât E , 97200 Fort-de-France